



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°30-2016-138

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## **Prefecture du Gard**

30-2016-09-05-002 - arrêté n°2016-DL-20-2 donnant délégation de signature à M. Gilles  
GUILLAUD, directeur des collectivités et du développement local (3 pages)

Page 3

Prefecture du Gard

30-2016-09-05-002

arrêté n°2016-DL-20-2 donnant délégation de signature à  
M. Gilles GUILLAUD, directeur des collectivités et du  
développement local

*arrêté n°2016-DL-20-2 donnant délégation de signature à M. Gilles GUILLAUD, directeur des  
collectivités et du développement local*

Préfecture

Direction des Ressources  
Humaines et Moyens  
de l'État

Bureau de la Coordination et  
du Contentieux Général  
Réf. : DRHME-B2CG

Nîmes, le 5 septembre 2016

## **A R R E T E n° 2016- DL – 20-2**

**donnant délégation de signature à M. Gilles GUILLAUD,  
Directeur des Collectivités et du Développement Local**

**Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

**Vu** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, Préfet du Gard ;

**Vu** l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 8 janvier 2013 portant réintégration de

**M. Gilles GUILLAUD**, mutation, nomination et détachement dans un emploi fonctionnel de Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 ;

**Vu** la note de service du Préfet du Gard du 9 janvier 2013 affectant **M. Gilles GUILLAUD** en qualité de Directeur des relations avec les collectivités territoriales à la Préfecture du Gard ;

**Vu** la note de service du 1<sup>er</sup> août 2016 nommant **Mme Gisèle MERCIER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe du chef du bureau de l'urbanisme et des affaires foncières, à la direction des collectivités et du développement local afin d'assurer l'intérim du chef de bureau pendant son absence ;

**Vu** l'arrêté n°2016-DL-20-1 du 21 avril 2016 donnant délégation de signature à **M. Gilles GUILLAUD**, directeur des collectivités et du développement local ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

## **Arrête**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à **M. Gilles GUILLAUD**, Directeur des Collectivités et du Développement Local, à l'effet de signer toutes décisions relevant des attributions de son service, **à l'exception des documents suivants** :

- arrêtés attributifs de diverses dotations et subventions,
- arrêtés modifiant les circonscriptions territoriales des communes,
- arrêtés portant création, modification et dissolution des établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes,
- arrêtés de déclaration d'utilité publique et de cessibilité,
- saisines de la Chambre Régionale des Comptes,
- référés et déférés (mémoires introductifs) devant le Tribunal Administratif et la Cour Administrative d'Appel,
- arrêtés portant création, constitution ou renouvellement des commissions réglementaires,
- arrêtés autorisant les installations classées pour la protection de l'environnement.

**Article 2**: En matière financière, délégation est donnée à **M. Gilles GUILLAUD**, pour signer les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement ainsi que les expressions de besoin et constatations des services faits pour les programmes suivants :

- **Programme 181** – prévention des risques
- **Programme 119** – concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements – soutien aux projets des communes et groupements de communes – dotation d'équipement des territoires ruraux
- **Programme 122** – aides exceptionnelles aux collectivités territoriales – calamités publiques-subventions pour travaux divers d'intérêt local
- **Programme 754** – contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière – amendes de police

- **Programme 112** – FNADT – impulsion et coordination de la politique d’aménagement du territoire
- **Programme 212** – FRED- soutien de la politique de la défense

**Article 3** : En cas d’absence ou d’empêchement de **M. Gilles GUILLAUD**,

- **Mme Monique CHANABAS**, attachée principale, Chef du Bureau du Contrôle de Légalité et de l’Intercommunalité et en son absence ou en cas d’empêchement **Mme Odile TUROUNET**, attachée d’administration de l’Etat, son adjointe,
  - **M. Michel RAVET**, attaché principal, Chef du Bureau des Finances Locales,
  - **Mme Laurence BARNOIN ANTONA**, attachée principale, Chef du Bureau des Procédures Environnementales,
  - **M. Frédéric BARNOIN**, attaché principal, chef du Bureau du Développement Local et en son absence ou en cas d’empêchement **M. Olivier DANNEYROL**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, son adjoint,
  - **Mme Patricia PIERRE DESSAUX**, attachée principale, Chef du Bureau de l’Urbanisme et des Affaires Foncières et en son absence ou en cas d’empêchement **Mme Gisèle MERCIER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, son adjointe,
- reçoivent délégation pour signer, dans la limite des attributions relevant de leur bureau respectif, tous documents, hors les exceptions visées à l'article 1er.**

**Article 4** : En cas d’absence ou d’empêchement de **M. Gilles GUILLAUD** et de l’un des chefs de bureau de la direction, les autres délégués présents ont délégation pour signer en lieu et place du directeur et dudit chef de bureau.

**Article 5** : L’arrêté n° 2016-DL-20-1 du 21 avril 2016 donnant délégation de signature à **M. Gilles GUILLAUD**, directeur des collectivités et du développement local est abrogé.

**Article 6** : le présent arrêté prend effet dès sa publication.

**Article 7** : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Le Préfet,**

**signé : Didier LAUGA**